

Communiqué de presse

Prévisions de comparis.ch sur les primes d'assurance de base

« En 2025, les primes maladie augmenteront de 6 % »

D'après les prévisions de Comparis, les primes de l'assurance de base augmenteront en moyenne de 6 % en 2025, après avoir déjà grimpé de 6,6 % en 2023 et de 8,7 % en 2024. Selon Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, cette troisième hausse supérieure à la moyenne n'aurait pas eu lieu d'être si les décideurs politiques s'étaient abstenus d'intervenir dans la gestion des réserves. « L'Office fédéral de la santé publique a contraint les caisses maladie à réduire leurs réserves, raison pour laquelle il manque à nombre d'entre elles le matelas nécessaire pour amortir les fluctuations des coûts. Sans la réduction des réserves imposée par les décideurs, les primes auraient augmenté de moins de 3 % par an et par personne ces dernières années et continueraient d'évoluer dans cette fourchette », fait-il observer.

Zurich, le 23 mai 2024 – Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, table sur une hausse moyenne des primes d'assurance de base de 6 % pour 2025. Cependant, comme de nombreux assureurs maladie ne disposeront encore que de faibles réserves d'ici la fin de l'année et ce, malgré une augmentation moyenne des primes de 8,7 % en 2024, il s'attend à ce qu'une partie d'entre eux soient obligés de rehausser leurs tarifs de plus de 10 % dans certains cantons et régions de primes.

« Accélération de la hausse des coûts en raison de l'élargissement du catalogue de prestations »

Et pour cause, selon les dernières prévisions* de Comparis et du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF), la croissance de l'ensemble des coûts de la santé en Suisse se chiffre à 4,1 % pour 2023. Elle devrait atteindre 3,6 % cette année 2024 et 3,2 % l'année prochaine. « La croissance de la part des coûts déterminante pour les primes d'assurance maladie n'a de cesse de s'accélérer, car le catalogue de prestations de l'assurance de base est en constante expansion », explique l'expert Comparis.

Concrètement : « Les hôpitaux rehaussent les tarifs des prestations ambulatoires et stationnaires car ces derniers sont de plus en plus nombreux à ne plus couvrir les coûts. La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers ne sera pas gratuite non plus », déclare F. Schneuwly. Seule la pénurie de main-d'œuvre qualifiée conduira dans le secteur hospitalier à l'assainissement structurel attendu depuis longtemps, que la majorité des cantons ont empêché jusqu'à présent par des couvertures de déficit.

« Sans la réduction des réserves imposée par les décideurs, il n'y aurait pas eu de chocs des primes »

« Sans la réduction des réserves imposée par les décideurs, les primes auraient augmenté de moins de 3 % par an et par personne ces dernières années et continueraient d'évoluer dans cette fourchette, bien que les coûts des prestations médicales assurées aient enregistré une hausse supérieure à la moyenne l'année dernière de 4,6 % par personne assurée », critique l'expert.

En 2021, l'augmentation des coûts par personne assurée s'établissait à 4,5 %, contre 2,6 % en 2023.

« La forte hausse des primes ouvre la voie à une réglementation néfaste »

« Le déluge de réglementations focalisées sur les coûts entretenu par la Berne fédérale ces dernières années fera plus de mal que de bien », prévient F. Schneuwly. Ainsi, selon lui, la limitation de l'admission des médecins et les dispositions étendues sur la qualité n'ont jusqu'à présent permis aucune économie de coûts mesurable, car avant tout, elles alourdissent la bureaucratie et aggravent les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, de médicaments et de produits medtech.

« Ralentir le rythme des réformes de la LAMal plutôt que l'accélérer »

Quelle que soit l'issue des votations du 9 juin sur l'initiative d'allègement des primes du PS et l'initiative pour un frein aux coûts du Centre, de l'avis de F. Schneuwly, au lieu d'accélérer sur les réformes de la LAMal, le Parlement doit ralentir et évaluer précisément les modifications législatives à l'aune de leurs effets souhaités et indésirables.

L'expert a accueilli comme une lueur d'espoir le rejet par le Conseil national d'un fournisseur de prestations médicales supplémentaire chargé de coordonner le travail des autres. Il trouve exaspérant que la commission de la Santé du Conseil des États, après le lobbying intensif des cantons, veuille susciter une nouvelle fois l'intérêt du Conseil des États pour ce projet.

Revendications de Comparis en matière de politique de santé

- Le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) devrait pouvoir recueillir la majorité lors de la votation populaire d'automne.
- Il faut simplifier drastiquement la surréglementation en matière de qualité médicale et l'orienter vers la concurrence sur la qualité, afin que le libre choix du médecin ne soit plus un vol à l'aveugle.
- Il faut permettre aux assureurs de ne porter à la charge de l'assurance de base que les prestations efficaces, adéquates et économiques.
- Dans les modèles d'assurance alternatifs (MAA), il faut élargir la marge de manœuvre des assureurs et des réseaux de soins médicaux coordonnés s'agissant du catalogue des prestations, des tarifs et des prix, des primes, de la durée des contrats et de l'engagement du personnel spécialisé. Près de 80 % des personnes assurées sont déjà au bénéfice d'un MAA. Une tendance qui prend de l'ampleur.
- Il faut tester [un projet pilote de caisse unique](#) dans un canton, afin de bénéficier de données objectives sur son efficacité avant une nouvelle votation.

Sources

* [Stabilisation de la part des dépenses de santé dans le PIB – Centre de recherches conjoncturelles KOF | EPF Zurich](#)

** [Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie \(MOKKE\) \(admin.ch\)](#)

Pour en savoir plus :

Felix Schneuwly

Expert Assurance maladie

Téléphone : 079 600 19 12

Courriel : media@comparis.ch

fr.comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur, Richard Eisler. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.